

Présents :

Monsieur Didier HENROTTIN, Bourgmestre;
Monsieur Moreno INTROVIGNE, Madame Corinne ABRAHAM-SUTERA,
Monsieur Freddy LECLERCQ, Madame Mireille GEHOULET, Echevins;
Madame Alessandra BUDIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Marc HOTERMANS, Directeur général;

Objet : Funérailles des indigents - Attribution du marché

Le Collège communal, à huis clos,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ainsi que L3211-1 à L3231-9 relatifs à la publicité de l'administration ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1232-2 et L1232-16 et suivants relatifs aux funérailles et sépultures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver H.T.V.A. n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 janvier 2016 relative à la Charte contre le dumping social dans les marchés publics de la commune de Beyne-Heusay ;

Vu la délibération du Collège communal du 27 janvier 2023 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) du marché de services relatif aux funérailles des indigents et arrêtant la liste des firmes à consulter dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable soit :

- Centre funéraire Bottin, rue de Herve, 544 à 4610 Beyne-Heusay,
- Funérailles Beynoises, rue Albert 1^{er}, 23 à 4610 Beyne-Heusay,
- Funérailles Remacle, rue du Champ du Pihot, 49 à 4671 Saive,

- Funérailles Dejeneffe, rue Emile Vandervelde, 13 à 4624 Romsée ;

Vu le cahier des charges n° 2023/001 établi par le des marchés publics, relatif au marché de services précité ;

Vu le rapport d'examen des offres rédigé en date du 24 février 2023 par le service des marchés publics et retranscrit ci-dessous dans son intégralité :

RAPPORT D'EXAMEN DES OFFRES

Marché public : Funérailles des indigents

Date du rapport : 24 février 2023

Pouvoir adjudicateur :

Nom : Administration communale de Beyne-Heusay

Adresse : Place Joseph Dejardin, 2

4610 Beyne-Heusay

Téléphone : 04/355.89.10

Fax : 04/358.36.29

Données générales

Funérailles des indigents	
Lieux d'exécution	À préciser lors de chaque demande d'intervention
N° du CSC	2023/001
Type de marché	Services
Estimation	12.000 € T.V.A. comprise
Délai de validité	120 jours calendrier à la date de réception des offres
Mode de passation	Procédure négociée sans publication préalable, justification : article 42 § 1, 1° a (le montant du marché H.T.V.A. ne dépassant pas le seuil de 140.000,00 €) - loi du 17 juin 2016
Approbation des conditions et du mode de passation	27 janvier 2023 (Collège Communal)
Date limite pour l'introduction des offres	Mercredi 22 février 2023 à 11h00

Liste des destinataires

N°	Nom	Adresse	CP	Localité/Ville
1	Centre funéraire Bottin	Rue de Herve, 544	4610	Beyne-Heusay
2	Funérailles Clerdent	Rue Albert 1 ^{er} , 23	4610	Beyne-Heusay
3	Funérailles Remacle	Rue du Champ du Pihot, 49	4671	Saive

4	Funérailles Dejeneffe	Rue Emile Vandervelde, 13	4624	Romsée
---	-----------------------	---------------------------	------	--------

Offres

Trois firmes ont remis une offre résumée dans le tableau ci-dessous :

Nom	Prix T.V.A.C.	Mode d'envoi
Funérailles Dejeneffe S.P.R.L.		Courriel
	Enterrement sans incinération (mise en terre) : 650€	
	Enterrement sans incinération (mise en caveau) avec cercueil en zinc obligatoire : 1.050€	
	Funérailles avec incinération (+ dispersion) : 769.99€	
	Funérailles avec incinération (+ inhumation) : 769.99€	
	Funérailles avec incinération (+ mise en columbarium) : 769.99€	
	Funérailles avec incinération (+ reprise des cendres à domicile) : 650€	
	TOTAL T.V.A.C. : 4.659,97€	
		Courriel
Dela funeral assistance 1 S.P.R.L.	Enterrement sans incinération (mise en terre) : 699.99€	
	Enterrement sans incinération (mise en caveau) avec cercueil en zinc obligatoire : 954€	
	Funérailles avec incinération (+ dispersion) : 699.99€	
	Funérailles avec incinération (+ inhumation) : 699.99€	
	Funérailles avec incinération (+ mise en columbarium) : 699.99€	
	Funérailles avec incinération (+ reprise des cendres à domicile) : 699.99€	
	TOTAL T.V.A.C. : 4.453,96€	
		Courriel
Funérailles Remacle S.P.R.L.	Enterrement sans incinération (mise en terre) : 899.99€	
	Enterrement sans incinération (mise en caveau) avec cercueil en zinc obligatoire : 950€	
	Funérailles avec incinération (+ dispersion) : 700€	
	Funérailles avec incinération (+ inhumation) : 700€	
	Funérailles avec incinération (+ mise en columbarium) : 700€	
	Funérailles avec incinération (+ reprise des cendres à domicile) : 625€	
	TOTAL T.V.A.C. : 4.575€	

*Le Centre funéraire Bottin a remis son offre par procuration via son siège social, Dela Funeral Assistance 1 s.p.r.l., situé Noorderplaats, 5 bte 2 à 2000 Antwerpen, mandaté par Mme Segers Cindy.

Le coût de la crémation n'est pas repris dans les tarifs des offres de prix, étant entendu que celui-ci sera facturé directement à la commune.

1. Droit d'accès et sélection qualitative des soumissionnaires

Documents et attestations exigés

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire (droit d'accès)

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Capacité économique et financière du soumissionnaire (sélection qualitative)

Néant

Capacité technique du soumissionnaire (sélection qualitative)

Néant

Respect de la Charte contre le dumping social dans les marchés publics de la commune de Beyne-Heusay

Respecter les articles 1 à 6 de la Charte et fournir les attestations nécessaires.

Résumé de l'examen des soumissionnaires

L'examen des soumissionnaires a été réalisé par le service technique communal via le portail Digiflow/Telemarc du Service Public Fédéral et le résumé est repris ci-après :

Nom	A temps	ONSS	Situation fiscale	Situation juridique	Situation sociale
Funérailles Dejeneffe S.P.R.L.	Oui	OK	OK	OK	OK
Dela Funeral Assistance 1 S.P.R.L.	Oui	OK	OK	OK	OK
Funérailles Remacle S.P.R.L.	Oui	OK	OK	OK	OK

2. Examen formel et matériel des offres

1. Régularité matérielle des offres

Les trois soumissionnaires ont fourni les informations techniques nécessaires. Après analyse des trois offres par le service des sépultures, il s'avère que celles-ci sont conformes et répondent aux exigences de la description technique. Les trois offres sont considérées comme matériellement régulières.

N°	Nom	Prix T.V.A.C.*
1	Dela Funeral Assistance 1 S.P.R.L.	4.453,96 €
2	Funérailles Remacle S.P.R.L.	4.575 €
3	Funérailles Dejeneffe S.P.R.L.	4.659.97 €

*Montants contrôlés suite aux vérifications, corrections éventuelles, ...

Au vu des éléments précédents, l'offre régulière économiquement la plus avantageuse est celle de Dela Funeral Assistance 1 S.P.R.L..

Sur base de la sélection qualitative des soumissionnaires, de l'examen formel et matériel des offres, il est suggéré d'attribuer le marché à la firme ayant remis l'offre de prix économiquement la plus avantageuse, soit Dela Funeral Assistance 1 S.P.R.L. (BE0412.937.710), Noorderplaats, 5 Bte 2 à 2000 Antwerpen, pour le montant de 4.453,96 € T.V.A. comprise de 6% ;

Attendu que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget ordinaire des exercices 2023 à 2027 (article 832/124-02) ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 28/02/2023 ;

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 01/03/2023 ;

A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

Article 1 : de faire sien le rapport d'examen des offres, rédigé par le service des marchés publics en date du 24 février 2023, relatif aux funérailles des indigents et retranscrit dans son intégralité dans la présente délibération ;

Article 2 : d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre de prix économiquement la plus avantageuse, soit Dela Funeral Assistance 1 S.P.R.L. (BE0412.937.710), Noorderplaats, 5 Bte 2 à 2000 Antwerpen, pour le montant de 4.453,96 € T.V.A. comprise de 6% ;

Article 3 : que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges n° 2023/001.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en suspension/annulation devant le Conseil d'État, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles, dans les 60 jours de la notification de l'attribution du marché.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général

Le Bourgmestre